



Editorial

Dix ans et que du bonheur

Jean-Luc Duperrex, Chef du Service extérieur



Après avoir installé des lignes de production, formé le personnel et géré le désarroi du producteur devant les difficultés, je me suis retrouvé au service de la Commune, il y aura dix ans cette année.

Quelle drôle de sensation de reconnaître les habitants du village, alors que peu de temps avant, je me liais d'amitié avec des japonais, des mexicains et que je ne connaissais pas mon voisin.

Aidé d'une équipe de pionniers résolue, j'ai découvert les difficultés à maintenir le bien-être dont je profitais jusqu'alors en ne me posant pas de question, le service était là mais où vont mes ordures et d'où vient l'eau avant le robinet, ce n'était pas une prérogative. Ensemble, nous

assurons au mieux ces services pour vous garantir des routes sûres, de l'éclairage public, l'évacuation de vos déchets (avant et après ingestion), ainsi que la gestion d'une eau pure sans traitement jusqu'à votre maison, pour ne citer que les plus courants.

Depuis ce début d'année, j'assume en sus la responsabilité de l'équipe de conciergerie. Equipe qui gère l'exploitation des cinq bâtiments communaux et le local du SDIS. Equipe avec laquelle nous allons effectuer quelques réformes dans la gestion et la location des locaux.

J'ai découvert une vie, des gens, des amis dans un village où nous avons tous les moyens de transport à disposition, moyens qui nous permettent de profiter de la ville et une fois à la maison, de se balader dans nos forêts, à travers les cultures en fleur et rêvasser au bord de la Venoge. Une vie avec un engagement pour les loisirs que nous donnent la piscine, la patinoire et une vie empreinte d'amitiés avec l'Abbaye.

J'ai découvert une vie de service, vie qui ma foi me réjouit chaque jour et comme m'a soufflé un collègue dans l'oreille, un soir dans un pays lointain après une journée sans soleil, nous avons une tellement grande chance ici, il y a encore tellement de problèmes à résoudre.

Je vous souhaite une excellente année et une merveilleuse santé.

Concours photo



M. Etienne Anken a gagné le concours et reçoit un bon d'une valeur de CHF 50.-

Message des gagnants :

Photographe amateur et lecteur du Cancanier, je me permets de vous envoyer une photo pour une éventuelle publication dans le journal communal. [...]

Meilleures salutations,
Etienne Anken



Conditions de participation : Nous recherchons les plus belles photos de notre village. Originales, belles, anciennes ou d'actualité, la meilleure sera mise à l'honneur en première page. Vous ne pouvez envoyer qu'une photo par publication.

Sommaire

- 2 Communications de la Municipalité
- 4 Conseil communal du 9 décembre 2013
- 6 Tableau des compétences pénales
- 7 Désatanisons les vaccins!
- 8 Salon de coiffure Elle et Lui
- 10 Trier c'est... Valoriser
- 11 Esprit civique où es-tu ?
- 11 Bienvenue à la Courte-Echelle
- 12 Pro-XY dispose d'une Antenne dans le Gros-de-Vaud
- 12 Réaménagement dans le vieux village – quelques nouvelles
- 13 Il paraît que...
- 14 Voeux pour l'an 2014
- 15 Jubilaires
- 15 Agenda de la commune
- 16 Ouverture annuelle de la patinoire de Penthalaz
- 16 Penthalaz dans le temps

Impressum

Editeur responsable
La Municipalité de Penthalaz

Mise en page
Joël Cavat

Comité de rédaction
Katherin Laffely, Yves Hängärtner,
Joël Cavat

Correctrice
Claire Bourgeois

Impression
Imprimerie Favre et Pittet

Adresse
Le Cancanier, Case postale 67,
1305 Penthalaz,
lecancanier@penthalaz.ch

Administration générale, finances, tourisme, police et service du feu

Isabelle Hautier Charrotton, syndique

Mobilis

Le 23 octobre, la Municipalité a écrit au Service de la Mobilité pour s'insurger des tarifs du funiculaire (actuellement des petits bus) et du fait d'être, entre la gare et la ville, dans deux zones différentes.

Le 13 novembre, nous avons reçu une réponse de Mobilis qui nous informe que :

- Les spécialistes des tarifs tiennent à rappeler que la problématique du zonage n'est pas propre à notre région puisqu'il existe de nombreux cas dans la Communauté tarifaire vaudoise.

- Le maintien de l'équité entre les communes et surtout entre les utilisateurs passe par une application stricte et équitable des règles définies.

- La base tarifaire d'une communauté tarifaire est la zone qui doit être d'une dimension identique sur l'entier du périmètre desservi, soit 5 kilomètres. Le zonage a été établi lors de la création de la communauté tarifaire par les entreprises de celle-ci, en collaboration avec un bureau d'études spécialisé. Les limites de zone ont été fixées conformément à la norme et aucune faveur n'a été accordée afin de garantir une équité de traitement entre les usagers. Les règles sont les suivantes :

- Lorsque cela est possible en respectant les dimensions des zones, les limites des zones suivent les frontières communales. Des écarts de quelques dizaines de mètres sont admis.

- Si les frontières communales ne peuvent pas être utilisées, les limites de zones sont placées soit sur des barrières naturelles (rivières, routes, voies CFF, etc.) ou soit dans des régions non habitées.

Conclusion : aucune entrée en matière.

Feu projet « Ensemble » et articles parus dans le Journal de Cossonay

La Municipalité ne souhaite pas du tout entrer dans une polémique et c'est pourquoi elle n'a pas jugé utile de répondre par le biais de Journal mais désire quand même remettre l'Eglise, à défaut du projet « Ensemble », au milieu du village.

En effet, lorsque Monsieur Freiburghaus informe le citoyen lecteur que le projet initial était de l'ordre de 6 à 10 mio de francs, cette estimation avait été avancée à « la louche », par un conseiller communal. Avant le lancement du concours, aucune estimation n'avait été faite. Lorsqu'il écrit, je cite : « que le montant annuel des charges aurait été de 1,3 mio alors qu'il est aujourd'hui, pour les locaux de la Place Centrale, d'environ CHF 63'000.00 » fin de citation, ce calcul est un peu rudimentaire. Mais oui, actuellement il s'agit bien de CHF 63'000.00 par année mais que pour les bureaux. Dans ce 1.3 mio, M. Freiburghaus a tout simplement oublié d'informer le citoyen lecteur que, dans ce projet,

il était prévu des locaux pour la paroisse, des salles de conférences, des locaux pour les sociétés locales, pour le Bureau du Conseil, pour les commissions du Conseil, pour la Municipalité et j'en passe.

Il a également omis d'informer – entre autres - qu'en 2016, le Verger serait entièrement remboursé. Propos qui ne pouvaient qu'alerter le citoyen lecteur que cet investissement aurait nécessité d'augmenter fortement les impôts.

SDIS

Le budget du SDIS a été accepté lors de l'assemblée générale du 29 octobre. Le prix par habitant a été abaissé à CHF 21.42, sauf erreur le plus bas du canton !

Patinoire

Avis aux amateurs : pour la tenue de la patinoire, il reste encore quelques samedis et dimanches qui manquent de bénévoles.

Eglise catholique de La Sarraz

Les communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens et Luserry-Villars refusent de participer aux frais d'entretien et de rénovation de la Chapelle catholique de La Sarraz, dont la FEDEC

(Fédération ecclésiastique catholique romaine du Canton de Vaud) est propriétaire. Nos quatre communes sont assistées par un avocat. En effet, par cette décision, nous ne respectons pas la loi entrée en vigueur en 2007. Nos arguments sont les suivants :

- Des travaux auraient déjà dû être entrepris bien avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi. Mais tout a été laissé à l'abandon.

- Deux avis de droit émanant du canton sont diamétralement opposés.

- La chapelle n'est pas ou peu utilisée.

Renaturation de la Venoge

Les communes de Luserry-Villars et Penthalaz, assistées d'un avocat, ont fait opposition à cette mise à l'enquête. En effet, depuis 2 ans, nous nous battons pour obtenir des garanties auprès du canton, notamment pour l'entretien des rives, une fois que cette renaturation aura été effectuée. Le canton s'engage pour 6 ans alors que nous voulons que ce soit entièrement à leur charge.

Résidence « Les Pins » - appartements adaptés

Suite à des nombreuses plaintes de locataires ou futurs locataires de la Résidence les Pins, la Municipalité a fait appel à un avocat. Des personnes ont dû entrer dans leur appartement alors que les travaux n'étaient pas encore terminés ; il n'y a pas d'animatrice ou « directrice » avant le 1er janvier, etc. Les promesses faites lors de la

séance publique au Verger ne sont pas tenues. Plus grave encore ces appartements ont été loués comme « protégés » alors qu'ils ne sont qu'« adaptés ». Et la différence n'est pas négligeable puisque protégé sous-entend « médicalisé », ce qui n'est pas du tout le cas. Certaines personnes avaient loué un tel appartement en pensant

qu'il y aurait un service médical. Le prix de ces appartements ne correspond pas à ce qui avait été discuté. Mais ce point doit encore être étudié. La Municipalité est vraiment navrée de ce manque de respect et de la manière dont cela s'est passé pour les locataires.

Affaires sociales, affaires culturelles, affaires scolaires, protection civile et informatique

Yves Jauner, vice-syndic

Naturalisation

17 demandes de naturalisation ont été déposées en 2013 (dont 10 facilitées). Sept naturalisations ont été obtenues en 2013.

ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly Echallens)

Le 30 octobre, inauguration des nouveaux locaux des AAS (Agence des Assurances Sociales) à Prilly, vers le Centre Coop, ceci afin de donner plus d'espace aux personnes qui se déplacent pour les prestations complémentaires.

Le 4 décembre 2013, le budget 2014 a été accepté lors de l'assemblée

générale. Le coût par habitant est de CHF 29.87. Les charges en 2014 sont de CHF 6'246'209 contre CHF 5'612'624 en 2013.

Bibliothèque

L'inauguration de la bibliothèque le 8 novembre a été un succès. Malgré la pluie, les habitants des 4 communes sont venus visiter la nouvelle bibliothèque publique. Je vous souhaite à toutes et à tous que du bonheur pour 2014.

Personnel communal, domaines, voirie et services publics

Isabelle Gay-Crosier, municipale

Veillez excuser mon absence lors du dernier conseil. Je n'ai pas à me justifier, mais personne n'a émis de doutes sur le bien-fondé de l'absence de 7 conseillers communaux. J'ose espérer qu'ils avaient d'aussi bonnes raisons que moi d'être absents.

D'autres questions ont été posées sur les déchets. Je répondrai aux interrogations chiffrées dans un moment, mais il semble que le vote d'intention que j'avais demandé en juin ait été mal interprété par certains conseillers. Intention de quoi ? De mettre le ramassage des crus-cuits en route, pour moi c'était évident. Je n'allais pas demander un vote pour savoir si je pouvais continuer à étudier ce que la Municipalité étudie depuis plus de 3 ans !

Cartes CFF

Le partenariat avec les communes de Daillens, Penthaz, Lussery-Villars, Vuflens-la-Ville et Mex a été reconduit, et 5 abonnements de cartes CFF ont été commandés pour 2014.

A fin novembre, 84% des billets des 11 premiers mois ont été vendus.

Conciergerie

Comme déjà annoncé, M. Christian Charrotton a fait valoir son droit à la retraite pour fin 2013. Il cessera effectivement son activité dans notre commune le 19 décembre. La Municipalité tient ici à le remercier pour sa fidélité et son travail au long des 23 ans et demi qu'il a passé au sein de l'équipe communale. Il sera fêté comme il se doit.

L'équipe de conciergerie a été complétée par l'engagement de :

Mme Amparo Cortell dès le 1er décembre 2013 à 50%

M. José Ricardo Gonçalves Figueiredo dès janvier ou février 2014 à 100%.

L'organisation du service de conciergerie est dorénavant confiée

à Jean-Luc Duperrex, que je remercie ici pour son engagement. La Municipalité l'a en effet chargé d'organiser un tournoi entre les différents concierges pour l'entretien des différents bâtiments communaux : le Verger, le collège, l'église, l'ancien collège, les locaux administratifs de la Place Centrale 5 et la caserne des pompiers.

Il n'y aura donc plus de concierge attribué à un bâtiment, mais une équipe qui assurera l'ensemble du travail et les services de piquet des week-ends lorsque le Verger est loué.

Un bilan sera fait après un semestre pour optimiser le système.

Bourse communale

Mme Sophie Mizar nous a envoyé sa lettre de démission pour le 31 janvier 2014. Qu'elle soit remerciée pour ses plus de 13 ans d'activité à la bourse communale.

C'est donc un boursier-adjoint à 50% que la Municipalité s'est mis en devoir de recruter. Les premiers entretiens d'embauche auront lieu cette semaine.

Déchets

L'estimation des tonnages et du coût d'incinération des ordures ménagères dans le budget 2013 était de 585 tonnes pour un montant de CHF 128'300.-. En extrapolant les chiffres réels fin octobre pour 2013, nous arriverions à la fin de l'année à 373 tonnes pour un coût de CHF 81'800.-. Donc plus de 200 tonnes de moins pour une économie de CHF 46'500.-.

Du coup, le budget 2013 prévoyait une rétrocession due à la taxe au sac de CHF 175'400.-, mais les chiffres récoltés jusqu'à aujourd'hui nous laissent entrevoir une rétrocession de CHF 119'500.-. Donc un déficit de rétrocession de CHF 55'900.-.

Cela nous conforte dans l'idée déjà exprimée qu'il faudra au moins 3 ans avant de pouvoir faire des prévisions qui tiennent la route.

Nous constatons que la quantité d'ordures ménagères récoltées sur notre commune est en gros divisée par deux entre 2012 et 2013. Plusieurs explications : un meilleur tri des déchets, la récolte des déchets crus-cuits depuis août, et surtout les déchets des entreprises qui échappent dorénavant au tonnage communal.

Les sacs offerts aux nouveau-nés, aux enfants et aux personnes incontinentes ont représenté un montant de CHF 4780.- en 2013.

Enfin, le calcul sophistiqué permettant de calculer la taxe forfaitaire annuelle nous indique qu'il faudra augmenter cette taxe de CHF 85.- à CHF 100.- .

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite une excellente fin d'année et le meilleur pour 2014.

Conseil communal du 9 décembre 2013

Sylvette Grandchamp

En bref

47 Conseillers présents
Adoption du PV du
7.10.2013 à l'unanimité.

A l'ordre du jour :

3 préavis
Postulat de M. Pieric Freiburghaus
Nomination/dissolution
de commissions Propositions individuelles

Préavis municipal n°35-2013 «Remplacement du statut du personnel communal 2008 par un nouveau règlement du personnel communal 2013 et son Règlement»

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 36-2013 « concernant la réfection et le remplacement des équipements publics souterrains (eaux usées, eaux claires, eau potable et alimentation de l'éclairage public)

Accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 37-2013 «budget communal pour l'année 2014»

Accepté à la majorité.

M. Thierry Burnat, Président ouvre la séance du Conseil communal à 19h30 en la salle villa-geoise du Verger en débutant par les opérations préliminaires.

47 conseillères et conseillers sont présents, le PV de la séance du 07.10.2013 est accepté avec 2 petites modifications esthétiques.

Le Président nous donne lecture de la lettre de démission de M. Yvan Rochat, municipal, pour le mois de juin 2014 puis nous passons aux communications de la Municipalité (que vous trouvez en détail dans ce cancanier). Plusieurs conseillers ont insisté auprès de la Municipalité afin que nos autorités restent vigilantes et ne lâchent rien au sujet de la Résidence des Pins afin que les droits des locataires soient respectés selon la convention signée entre la commune et le promoteur.

Suite à une erreur de procédure, le postulat de M. Freiburghaus sera ajouté en point 4 de l'ordre du jour.

Préavis municipal n°35-2013 relatif au remplacement du statut du personnel communal 2008 par un nouveau règlement du personnel communal 2013 et son règlement.

Le statut du personnel actuel date de 2008 et a été modifié en 2010. Bien que ce document soit relativement récent, il ne répond plus intégralement aux exigences d'une gestion adéquate et conforme des ressources humaines. Les deux éléments essentiels ayant motivé notre exécutif à nous proposer cette adaptation concernent : le personnel auxiliaire, le passage de statut du personnel à un règlement du personnel.

La Commission a travaillé en étroite collaboration avec la Municipalité. Il est à relever qu'aucune modification majeure n'a été opérée dans le statut du personnel de même que dans les prescriptions municipales qui sont de compétence de l'exécutif.

La parole est donnée aux conseillères et conseillers. M. Freiburghaus dépose plusieurs amendements qui vont être lus et passés au vote les uns

après les autres. Voici l'amendement accepté par le conseil.

Art. 57, alinéa a, le collaborateur a droit à des congés de courte durée, payés, dans les cas suivants :

a) De 3 jours pour son mariage. Il sera ajouté : pour son mariage ou enregistrement d'un partenariat. Les autres amendements ont tous été refusés. Il s'agissait de :

- Art.3, ajout de l'obligation de fournir un certificat de travail. Refusé

- Art 9, réduction du temps de mise à l'épreuve en cas d'avertissement de deux ans au lieu de 5 ans. Refusé

- Art 57 b, augmentation du nombre de jours de congé en cas de décès d'un proche de 3 à 5 jours. Refusé

- Art 57 e, retrait de la mention de «membre d'un bureau électoral» de la liste des congés de courte durée. Refusé

- Art 58, al. 1, 16 semaines de congé maternité au lieu de 14. Refusé

- Art 58, ajout d'un alinéa en cas d'adoption d'un enfant mineur, à l'exception du cas où le conjoint est le père de l'enfant, il est accordé un congé de 16 semaines. Refusé

- Art 59, al. 1. Il est accordé un congé paternité de 2 semaines, à prendre dans un délai de 6 mois à compter du jour de la naissance. Refusé.

Les conclusions du préavis municipal, avec les modifications apportées par l'amendement sont passées au vote et acceptées par 44 oui.

Préavis municipal n° 36-2013 relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains (eaux usées; eaux claires; eau potable et alimentation de l'éclairage public).

Le présent préavis s'inscrit dans une continuité évidente de ce que nous avons accepté il y a une année et qui s'est concrétisé par les travaux dans le haut du village. Cette fois, c'est la liaison entre le réservoir des Charrières et le village, la route

de Lussery, le chemin Jean-Jacques Porchat, ainsi que la route de la Gare, entre le chemin de l'Ancienne Poste et le giratoire de la Place Centrale puis entre ce giratoire et celui de la Place du Pont qui font l'objet du présent préavis.

Ces travaux vont non seulement concerner le remplacement des conduites d'eau potable, mais également la poursuite de la mise en séparatif eaux usées/eaux claires ainsi que la pose des raccordements électriques pour la modernisation de l'éclairage public. La Municipalité s'est livrée à une réflexion sur le long terme et a ainsi planifié d'achever trois grands chantiers d'ici à 2018, à savoir le réseau d'eau, la mise en conformité de l'éclairage public et la pose d'un nouveau revêtement anti bruit sur ce tronçon.

Pour l'heure, ce sont les travaux en sous-sol qui nous occupent. M. J.-C. Andrey a fait une remarque importante concernant les deux conduites qui seront posées entre le réservoir des Charrières et le village. Selon l'ECA elles doivent avoir un diamètre de 355mm. Une conduite aussi grosse présente l'inconvénient de garder trop d'eau statique, ce qui a pour conséquence que la température de l'eau monte, en particulier en été, pouvant à terme présenter un risque sanitaire. M. Andrey suggère donc qu'une des deux conduites, soit de dimension réduite (200mm) afin d'offrir une plus grande vitesse d'écoulement. Des renseignements seront pris auprès de l'ECA afin de voir s'il est possible de procéder ainsi.

Sur les CHF 4'900'000 que représente cet investissement, environ CHF 600'000 vont être récupérés, soit CHF 288'000 de subventions de l'ECA et CHF 315'000 de ristourne de la TVA. Pour le reste, CHF 937'100 seront financés par la trésorerie courante par le biais de prélèvements sur trois fonds de réserve (service égouts et épuration, service des eaux et travaux futurs). Pour le solde de CHF 3'360'000, il faudra avoir recours à l'emprunt. Les charges annuelles vont certainement entraîner une modification du prix de l'eau, sans qu'il soit possible de la chiffrer pour l'instant.

Les montants engagés pour ces travaux sont élevés, mais à aucun moment la commission ne les a remis en question, sachant que notre réseau d'eau, qui a été laissé en l'état durant de trop nombreuses années, a besoin d'un sérieux coup de jeune.

La parole est donnée aux conseillers. Voici un résumé des questions posées :

- Peut-on toucher une subvention de l'armée pour le passage des tanks ? Demande en cours.

- Y a-t-il quelque chose de prévu pour l'éclairage de la place de sport Madeleine Chamot-Berthod ? Ce n'est pas prévu mais ça sera fait si possible. Le préavis ne prévoit que la pose des tubes électriques mais pas l'éclairage définitif.

- Pourquoi le prélèvement aux fonds de réserve est-il inférieur au montant disponible dans les comptes ? Car plusieurs montants sont déjà engagés dans d'autres préavis.

Le préavis est passé au vote et accepté à l'unanimité.

Préavis municipal n° 37-2013 relatif au budget communal pour l'année 2014.

La Municipalité nous présente un budget déficitaire de CHF 863'700 bien qu'il ait été établi en fonction des besoins de notre commune et en essayant de maîtriser les dépenses.

La Municipalité nous rappelle que bien des postes du budget et des comptes ne sont pas contrôlables et représentent environ 40% du budget, soit 28 points d'impôts. Il s'agit de:

- La facture sociale
- La Gendarmerie Vaudoise
- Les soins à domicile

- Les transports publics

Et encore :

- L'ASICoPe
- L'AJERCO
- RAS

Voici encore quelques postes qui influencent notre budget :

- Le compte 18 «Transports publics» continue à augmenter. Ceci est dû à l'achat de bus navette (CHF 110'200) ainsi qu'à la participation au déficit de ce secteur qui a passé de CHF 193'000 à CHF 216'500 pour 2014.

- Les charges du poste Administration ont augmenté (nouveaux collaborateurs, augmentation du tarif horaire du personnel auxiliaire, recapitalisation de la caisse de pension).

- Les entrées d'impôts sont prévues avec prudence à la baisse pour les personnes morales.

- Le compte «Police» passe de CHF 371'300 à CHF 455'400 pour 2014.

A ce jour, les amortissements financiers annuels de CHF 892'650 permettront de résorber la totalité de la dette consolidée en 14.1 ans.

Il conviendra d'affiner les priorités des investissements à consentir et à financer. Les commissions appelées à siéger devront faire part d'une grande vigilance dans le cadre des prochains préavis.

Le préavis est passé au vote et accepté à la majorité.

Postulat de M. Pieric Freiburghaus concernant la durabilité des finances communales.

En raison d'une erreur de procédure, le postulat de M. Freiburghaus est repris après qu'il ait été soutenu par 11 personnes. Le quota étant atteint, le Conseil doit voter pour la création d'une commission d'étude de ce postulat.

Le résultat du vote présente un refus de 36 non. Le postulat est donc classé sans suite.

Nomination/dissolution de Commissions

Trois commissions sont demandées :

- Achat/vente de terrains
- Bâtiment de la Place Centrale
- Bâtiment du Collège.

Propositions individuelles.

Eric Joseph propose de remettre les jetons de présence du dernier Conseil aux cartons du cœur. Proposition acceptée.

Daniel Traini aimerait savoir si la Municipalité a une influence sur la répartition des places par rapport aux catégories d'âges des enfants en garderie. Pourquoi augmenter la catégorie des moyens et pas les autres ? La Municipalité a un droit de parole de par son délégué (Yves Jauner) dans le cadre de l'AJERCO. A ce jour il y a un manque de place chez les moyens.

Une dernière remarque est soulevée par rapport à la température polaire qui règne dans la salle en cette soirée de Conseil. Yves Rochat nous réchauffe en nous informant que le problème est traité et sera résolu dès que possible.

Le Président clôt la dernière séance de 2013 à 22h00 et nous invite à nous réchauffer autour de la traditionnelle agape de fin d'année.

Pour information : Tableau des compétences pénales

La Municipalité

Veillez trouver ci-joint un tableau des compétences pénales des préfets en matière de dépassement de vitesses et d'ébriété.

Tableau des compétences pénales des Préfets en matière de dépassement de vitesses et d'ébriété					
Type de sanction	Zone 30km/h	Localité	Route et semi-autoroutes	Autoroutes	
Amendes d'ordre	Dépassement de 1 à 15 km/h	De 1 à 15 km/h	De 1 à 20 km/h	De 1 à 25 km/h	
Contravention donc ordonnance préfectorale	De 16 à 19 km/h	De 16 à 24 km/h	De 21 à 29 km/h	De 26 à 34 km/h	
Retrait de permis sur décision du Service des automobiles	Dès 21 km/h	Dès 21 km/h	Dès 26 km/h	Dès 31 km/h	
Au delà de ces limites, les dépassements de vitesse sont des délits et font l'objet d'ordonnances pénales rendues par les procureurs.					
Ebriété					
Contravention avec ordonnance préfectorales (amende)					
Délit avec ordonnance pénale rendue par le procureur (jours amendes + amende)					
De 0.5 à 0.79 pour mille					
Dès 0.8 pour mille					

Désatanisons les vaccins!

Isabelle Gay-Crosier, Pharmacienne

Ils ne sont pas plus dangereux que les maladies!

Vous avez pu voir dans la presse d'il y a quelques semaines que des jeunes filles françaises ont attaqué en justice l'entreprise qui commercialise un vaccin contre le papillomavirus (entre autres, responsable de cancers du col de l'utérus et sexuellement transmissible), le Gardasil, parce qu'il leur aurait provoqué une sclérose en plaques ou d'autres maladies auto-immunes. Chaque année, plusieurs centaines de jeunes filles de moins de 18 ans font une première poussée symptomatique de sclérose en plaques (SEP). C'est parmi les maladies auto-immunes les plus fréquentes chez les jeunes filles.

Or c'est la même tranche d'âge pendant laquelle il est recommandé d'injecter le Gardasil. Cette poussée de sclérose en plaques risque donc de survenir au détour de la vaccination.

Autrement dit, il est inévitable que certaines premières poussées de maladies auto-immunes se produisent après une vaccination par Gardasil.

Les experts scientifiques précisent «qu'il n'existe aucun argument scientifique en faveur de l'incrimination du Gardasil comme facteur causal pour des pathologies inflammatoires démyélinisantes du système nerveux central». En effet, il n'y a pas plus de cas de sclérose en plaques chez les jeunes femmes vaccinées que chez les non vaccinées.

Par contre, ce vaccin pourrait - très éventuellement - être un facteur déclenchant de certains types de maladie. Une hypothèse que personne n'a encore pu démontrer scientifiquement.

Pour déterminer si une vaccination cause la sclérose en plaques (SEP) ou la déclenche, il faut mesurer le risque de SEP chez les jeunes filles vaccinées et le comparer avec des filles non vaccinées. Toutes les études montrent qu'il n'y a pas plus de SEP après qu'avant vaccination, que ce soit contre le tétanos, l'hépatite B ou le papillomavirus humain.

La sclérose en plaques est une maladie qui se développe silencieusement pendant des mois ou des années avant de causer des symptômes. La maladie de la jeune femme dont a parlé la presse avait donc commencé bien avant sa vaccination, puisque ses premiers symptômes sont apparus seulement 2 semaines après sa première vaccination.

Comme les vaccinations ne protègent pas contre la SEP, il est malheureusement inévitable que des cas de SEP surviennent aussi chez des filles qui ont été vaccinées. Nous l'avons vérifié avec l'introduction de la vaccination contre l'hépatite B en 1998.

Dans le monde, plus de 130 millions de doses de Gardasil ont déjà été distribuées - et près de 800'000 en Suisse - sans aucune alerte de sécurité vaccinale. A Genève et dans le canton de Vaud, où plus de 80% et 70% (respectivement) des jeunes filles de 15 ans ont été vaccinées contre HPV, il n'y a eu aucune augmentation notable des cas de SEP.

Il n'y a donc aucune raison valable de remettre en question la sécurité de la vaccination HPV qui empêche les jeunes filles d'éviter plus tard d'être atteintes d'un cancer du col de l'utérus

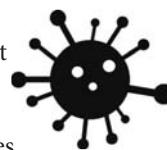


Photo : James Gathany, Content Provider(s): CDC (Public domain), via Wikimedia Commons

Salon de coiffure Elle et Lui

Katherin Laffely

À Penthalthaz, pour tous les jours, pour une soirée ou une grande occasion, vous avez la possibilité de vous faire coiffer par une équipe de professionnelles dynamiques, sympathiques et talentueuses.



Mélanie Kopf est née en 1981 à Pampigny où ses parents boulangers ont travaillé jusqu'en 1991. Sa maman déménage à La Sarraz une année travaillant à la boulangerie Mercury, puis l'année suivante à Puidoux et ensuite à Villeret dans le Jura bernois. Sa maman s'occupe d'un relais équestre et Mélanie participe de façon active à la vie de la ferme. Elle découvre le milieu du cheval, apprend à monter à cheval, à les tresser pour des concours et aime vivre au milieu de ses animaux. À la fin de l'école, elle trouve une place de travail dans un kiosque à Eclépens. Sociable, aimant le dessin, les mathématiques, la chimie, sachant tresser, sa patronne lui souffle l'idée de travailler dans un salon de coiffure. Elle écrit soixante lettres de recherche d'emploi et une réponse arrive ! de la part de Monsieur Ott à Penthalthaz !

Elle débute alors son travail et peu après un apprentissage en réussissant le concours d'entrée (116 inscrits, 65 acceptés) avec un jour de cours théorique par semaine et huit jours de cours pratique par année à Yverdon-les-Bains et une formation journalière donnée par son patron Monsieur Ott. Elle se plaît dans ce village et dans ce salon et pendant les vacances profite de visiter des autres salons de coiffure. Elle se rend vite compte de la qualité de l'enseignement fourni par son patron et en particulier de l'excellente pratique pour tout ce qui concerne la coiffure masculine. Elle poursuit avec plaisir la formation pendant deux ans à Penthalthaz et une année à Neuchâtel, passe en 2001, ses examens de coiffure pour dames avec 5,6 de moyenne et deuxième du canton et revient à Penthalthaz une année pour la coupe homme spécifiquement et repasse, en 2002, des examens de coiffure pour hommes en sortant première du canton avec 5,8 de moyenne.

Début de vie professionnelle

Munie d'un CFC coiffure dames et coiffure hommes, Mélanie ne quitte pas le salon et seconde avec plaisir Monsieur Ott pendant de nombreuses années. En 2003, elle décide de poursuivre sa formation et pendant six ans suivra un jour et deux soirs de

cours par semaine pour arriver en 2009 à décrocher le brevet de coiffeuse qui lui permet ainsi de former des apprenties. Formation exigeante puisque dans sa volée 22 coiffeurs commencent la formation, 16 se présentent aux examens et 8 réussissent. Formation onéreuse car à l'époque les frais scolaires se montent à 800.- par trois mois sans compter les trajets et les frais inhérents à toute formation et le salaire de coiffeuse est de 3600.- par mois. Mélanie n'aime pas l'école mais a toujours aimé enseigner et déjà dans le milieu du cheval se sentait à l'aise pour communiquer son savoir-faire. En 2004, les événements se précipitent car Monsieur Ott remet son salon et après mûres réflexions, elle se décide pour le reprendre. Pendant 5 mois, tous les dimanches, en plus du travail au salon et des jours de cours pour le brevet, elle suit chez Monsieur Ott des cours de comptabilité afin d'être à l'aise dans la reprise du salon. Le 1er mai 2004, elle devient la patronne du salon de coiffure de Penthalthaz.

Au village

Mélanie poursuit toutes les activités, clientèle privée au salon, coiffure en extérieur à l'EMS du village, formation de quatre, puis de deux apprenties et sa formation personnelle jusqu'au brevet.

Au fil des années de pratique, les techniques changent. Par exemple, la permanente qui durait trois heures trente passe à deux heures grâce aux produits plus performants et aux temps de pause plus courts, la pose de la couleur passe de deux heures trente à une heure trente. À Penthalthaz, toute l'équipe sait encore poser de vrais bigoudis et par rapport aux douze bigoudis posés en ville, les soixante à huitante posés au salon représentent un savoir-faire et une conscience professionnelle bien reconnue. Le crêpage des cheveux est de plus en plus remplacé par une mise en forme en brosse et la mode est aux cheveux lisses. Les chignons se font encore et Mélanie les fait avec brio aux personnes qui le demandent. Beaucoup de clientes demandent des conseils et la formation mise à jour régulièrement permet de guider les choix des habituées.

Contact

Salon de coiffure Elle et Lui
Mélanie Kopf
Place Centrale 3
1305 Penthalthaz
Téléphone: 021 861 16 41

Horaires

Mardi à vendredi ouvert de
8h à 12h et de 13h à 18h
Samedi ouvert de
8h à 12h - Lundi fermé



L'équipe coiffe aussi bien les hommes que les femmes et la répartition se fait plutôt par tranches horaires : pendant la journée, les femmes se font pomponner tandis que le matin de bonne heure ou en fin d'après-midi les hommes viennent se faire coiffer.

Deux apprenties Sarah et Tatiana sont formées au salon. Marta, une apprentie que Mélanie a formé, une fois son CFC obtenu, travaille toujours au salon. Une relation de confiance et de complicité s'est installée et se maintient depuis 7 ans. Chacune à ses spécificités et si vous voulez avoir une coiffure dans les bruns cuivrés avec une technique parfaite et stricte, choisissez Mélanie et si vous désirez un côté glamour ou romantique dans les blonds, choisissez Marta. Bien entendu que la cliente fait son choix personnel en terme de coiffeuse, de coupe et de plus en plus, les clientes arrivent avec une image de chignon pour un mariage ou une soirée particulière ou un choix de couleurs vues sur internet.

Toutes les deux ont à coeur de donner une formation complète aux jeunes gens ou aux jeunes filles qui choisissent cette voie (sept ont déjà obtenus leur CFC). L'équipe du salon accueille aussi les adolescents encore à l'école qui veulent faire un stage avant de choisir telle ou telle autre profession. Mélanie choisit des apprenties possédant un sens manuel réel, souriante, polie, ayant un côté artistique et créatif bien présent. La formation des jeunes apprentis est exigeante et le but du salon est de former des jeunes coiffeurs et coiffeuses indépendants en terme de technique, de pratique, capables de tenir une comptabilité et une gestion des stocks correcte. Mélanie et Marta sont aussi très attentives à la prévention gestuelle et au maintien de la future coiffeuse qui doit se tenir droite pour coiffer sa cliente. Au salon, les mesures d'hygiène sont en adéquation avec les normes actuelles et beaucoup de matériel est à usage unique ou nettoyé après chaque emploi (linges, brosses, journaux, etc...). Avec la marque de produits choisis WELLA, la possibilité de suivre tous les 2 à 3 ans, une formation continue

à l'étranger est très intéressante en terme de modes de faire, de tendances, de produits, de techniques différentes. Elles suivent aussi les show de coiffure pour les nouveautés et les concours internationaux où elles regardent avec intérêt la répercussion du climat et du niveau social sur les couleurs ainsi que l'interaction de la culture du pays sur le type de coiffure.

Si vous voyez un jour les 4 jeunes femmes du salon se promener en ville, ne croyez pas qu'elles sont là par hasard. Elles observent les nuques, les crépages, les coupes, les couleurs, les mèches, les tenues, tout ce qui fait une coiffure et ainsi prennent conscience des changements en regardant ailleurs...

Avenir

« 45 ans à Penthalaz comme Monsieur Ott » Mélanie le dit et ce n'est pas une boutade. Elle se plaît dans ce village, vit en couple avec deux petits enfants adorables Nils et Lya dans une ferme à Penthaz et voit la vie de façon extrêmement positive et claire. Marta quand à elle, a suivi une formation d'esthéticienne et d'onglerie et au printemps la possibilité de rendre ses mains encore plus belles existera... Son salon de coiffure reconnu dans le village, intégré dans la vie sociale et locale, Mélanie se sent bien et le 1er mai 2014, cela fera 10 ans qu'elle a repris le salon de coiffure et en plaisantant elle déclame :

« Vous êtes de mauvaise humeur,
venez chez votre coiffeur et
réalisez toutes vos fantaisies chez Mélanie »

Pour cet article, j'ai rencontré cette jeune femme pleine d'énergie positive et d'empathie envers les personnes qu'elles côtoient et qui, avec passion parle de son métier et transmet avec son savoir-faire et ses valeurs éthiques tout ce qu'elle fait et tout ce qu'elle sait.

Trier c'est... Valoriser

La Municipalité

CES MATIÈRES INCINÉRABLES NON RECYCLABLES DOIVENT ÊTRE DÉPOSÉES DANS LES SACS TAXÉS!



Bouteilles vides de vinaigre
ou d'huile.



Éléments en caoutchouc,
tuyaux de jardin.



petit mobilier, objets divers
jusqu'à 60 cm



Textiles et chaussures hors
d'usage ou souillés.



Berlingots de lait ou de jus
de fruits en carton plastifié.



Emballages et petits objets en plastique,
plastiques alimentaires tels
qu'emballages de viande, de légumes.



Petits bris de vaisselle, de vitres,
de miroirs, ampoules à filament.



Pots de yoghourt.



Sacs d'aspirateurs, déchets
de nettoyage.



Bâches et films plastiques
utilisés pour les travaux,
la peinture.



Papiers et cartons souillés, tels que
mouchoirs, papier de ménage,
cartons de pizza.



Couches-culottes, serviettes, tampons
hygiéniques.



Emballages de lessive, pots de
crème et de cosmétiques.



Produits d'hygiène tels que coton-tiges,
lingettes, brosse-à-dents, éponges.

www.vaud-taxeausac.ch



Esprit civique où es-tu ?

La Municipalité



Une fois de plus, certains de nos citoyens ont fait preuve d'incivilité. Nos sincères remerciements à Cécile et Michel Epars qui se sont chargés de ramasser ces bouteilles.



Bienvenue à la Courte-Echelle

La Municipalité

- Vous avez des enfants en âge scolaire ?
- Vous avez de la peine à trouver des moyens de garde ?
- Vous avez envie de rencontrer d'autres parents ?
- Vous avez envie de donner un peu de votre temps libre ?

Nous sommes une association constituée de plusieurs parents habitant Penthalaz ou dont les enfants sont scolarisés à Penthalaz.

Depuis le 26 août 2013 nous avons mis en place un système de garde bénévole tous les après-midi de 14h à 18h sauf le mercredi.

La commune nous met gentiment à disposition des locaux, situés dans le centre communal du Verger en-dessus de la cantine scolaire Midicroque.

Notre projet a été approuvé par le SPJ

Etes-vous intéressés ? On se réjouit que vous preniez contact avec nous.

Contact

[Association de parents La](#)

[Courte-Echelle](#)

Murielle Michot

076 506 02 16

Laurence Ferrari

079 380 04 05



Pro-XY dispose d'une Antenne dans le Gros-de-Vaud

Les Amis de l'Antenne du Gros-de-Vaud

Devenez équipier, équipière bénévole !

En moyenne 50 heures par semaine ! Voilà le temps que consacre un proche aidant à un conjoint, un parent ou un enfant atteint dans sa santé pour l'accompagner dans les actes de la vie quotidienne. Le proche aidant est le partenaire privilégié dans le soutien à celui qui est en perte d'autonomie. Cependant, pour maintenir une qualité de vie optimale à tous les intéressés et pour éviter l'épuisement, ce pilier du maintien à domicile a besoin d'être relayé pour ne pas se couper du reste du monde et continuer à entretenir des relations sociales. C'est dans ces moments-là que la Fondation Pro-XY peut l'aider à y parvenir.

Depuis 3 ans, l'Antenne Pro-XY du Gros-de-Vaud procure aide et soutien à ceux et celles qui en font la demande. Une quinzaine d'équipières, encadrées par 2 professionnels assurent des prestations de qualité dans des domaines variés, mais qui ne font pas partie des soins.

Au vu du nombre croissant de demandes depuis cet été, l'équipe a besoin de renfort pour pouvoir assurer un cadre de travail confortable et des activités de bon niveau.

Vos enfants sont élevés, vous arrivez au cap de la retraite, vous êtes disponible et recherchez du contact ? Si vous avez entre 2 et 4 h par semaine à consacrer à des personnes de tous âges, Pro XY vous attend comme nouveau membre de l'équipe, particulièrement si vous êtes jeune retraité(e) !

Contactez nos responsables d'équipe pour plus d'informations au Tél. 079 963 51 83

Pris par votre activité quotidienne, mais interpellé et sensible à ce qu'il se passe autour de vous ? Ou concerné par une situation liée à une étape de vie, mais pas le temps de vous investir dans ce type d'action ? Vous pouvez malgré tout apporter votre soutien de manière financière en faisant un don.

Au CCP 12-641126-3 Fondation Pro XY Amis de l'antenne du Gros-de-Vaud

Qu'il soit unique ou régulier, votre don est déductible fiscalement.

Bien à vous.

Réaménagement dans le vieux village – quelques nouvelles

Dominique von der Mühl

Un projet de réaménagement pour les rues du vieux village était envisagé depuis plusieurs années. Il a commencé de se concrétiser au printemps 2012, avec le démontage de l'îlot inférieur sur le grand carrefour, puis la disposition d'éléments à l'essai simulant les futurs aménagements. Ces éléments sont restés en place jusqu'au moment de la première étape des travaux de réfection des canalisations qui s'est achevée cet automne.

La période d'essai s'est révélée concluante. Avec quelques adaptations mineures, le dossier a été transmis au canton pour examen préalable. Sur le grand carrefour, des éléments « maison » ont remplacé le matériel prêté par le canton, pour ne pas laisser ce très large espace complètement libre.

Plus de nouvelles et de détails dans le prochain Cancanier.

Il paraît que...

La Municipalité

Ben dis-donc y paraît que... la Banque Cantonale Vaudoise envisage de quitter la Commune de Penthalaz....

Eh non...il ne s'agit que de rumeurs persistantes certainement liées au départ en retraite de leur collaboratrice, Mme Anne-Lise Martone le 15 janvier 2014. Sa remplaçante a débuté son activité le 3 janvier dernier. L'agence de Penthalaz compte de nombreux clients et joue un rôle économique très important.

Il paraît que...

Isabelle Arn

Ben dis donc, t'as reçu la lettre des CFF concernant l'entretien du réseau ?

Ils ont mis la charrue avant les bœufs en s'adressant aux riverains de la gare de Penthalaz !

Ou alors ils ont pris la décision de changer le nom de la gare



Voeux pour l'an 2014

Etienne Mayor, pasteur

Dans certaines maisons nous sommes invités à enlever nos chaussures à l'entrée alors que dans d'autres il est coutume de les garder. Question de propreté ou d'habitude ? Peu importe l'important est au moins d'essuyer nos pieds pour laisser dehors la poussière ou la terre qui colle à nos semelles. Au seuil de cette nouvelle année 2014, je vous invite à déposer tout ce qui pourrait vous coller à la semelle pour entrer plus légers dans la nouvelle année. Pas besoin de sac blanc agrée, vous pouvez déposer tout ce qui vous coince, vous énerve, vous préoccupe, vous encombre l'esprit. Et s'il vous faut un peu plus d'espace, l'église est ouverte et à disposition pour aller prier, crier, chanter ou pleurer. De tout mon cœur je vous souhaite d'entrer légers dans la nouvelle année ! Je me réjouis d'y vivre avec vous des projets nouveaux, des fêtes joyeuses, des moments forts mais aussi de traverser ensemble les moments plus difficiles, en cherchant à garder le cœur léger et avec la lumière comme horizon

Bonne année ! Etienne Mayor



Jubilaires

Yves Jauner, Municipal

Anniversaires 90 ans
Mme Sidonie Keller, le 20 octobre 2013

Anniversaires 50 ans de mariage
Mme et M. Claudine et Jean-
Pierre Martin, le 12 octobre 2013

Agenda de la commune

Cultes

A 10h00 à l'église

- le 2 février le culte est déplacé à la patinoire de Penthalaz
- le 16 mars (culte avec les catéchumènes du module « photo »)
- le 6 avril
- le 11 mai

A 10h00 au Foyer

- le 9 février, familles
- le 2 mars, cène
- le 30 mars, familles
- le 4 mai

Les autres dimanches, le culte a lieu à Penthalaz, à Daillens ou dans la région

A mentionner

- Le conseil paroissial s'étant proposé pour assurer la permanence à la patinoire, le culte du 2 février se déroulera à 10h à la patinoire de Penthalaz. On se serrera pour se tenir chaud !
- Le 19 février, célébration œcuménique régionale à 10h à l'église catholique de Cossonay
- Le 13 avril, culte des Rameaux à 10h à la salle du Verger
- Le 22 juin fête pour le départ d'Etienne Mayor, les détails suivront

Samedi des bibliothèques vaudoises

1er février 2014

Samedi des bibliothèques vaudoises, de 14h à 17h à Daillens organisé par la bibliothèque intercommunale de la Venoge.

L'art du voyage. Un après-midi pour s'envoler dans des contrées lointaines.

Agenda USL

1er et 2 février 2014

Loto de l'USL

8 mars 2014

Carnaval des enfants organisé par la bibliothèque

14 mars 2014

Match aux cartes organisé par la Jeunesse

15 mars 2014

Match aux cartes organisé par la Jeunesse

29 mars 2014

Concert organisé par l'Echo de la Molombe

3 mai 2014

Spectacle musical organisé par Tous en Coeur

14 juin 2014

Tournoi de Volley du VBC

27 au 30 juin 2014

Abbaye organisé par Soc. de l'Abbaye



Secrétariat municipal et bourse communale

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mardi, mercredi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population sauf sur rendez-vous.

Permanence téléphonique :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Tous les après-midi de 14h00 à 16h00

Secrétariat municipal

- Tél. 021 863 20 50

Bourse communale

- Tél. 021 863 20 51

Service technique

- Tél. 021 863 20 55

Service de la population

Ouverture des guichets :

- Tous les matins de 07h30 à 11h30
- Lundi après-midi de 13h30 à 17h00
- Mercredi après-midi de 16h00 à 19h00
- Mardi, jeudi, vendredi après-midi les bureaux sont fermés à la population.

Permanence téléphonique :

- Durant les heures d'ouverture des guichets

Contrôle des habitants

- Tél. 021 863 20 52

Accueil de midi

Midicroque

- Tél. 076 229 31 99

- Mardi de 15h30 à 18h30
- Mercredi de 9h15 à 11h45
- Jeudi de 15h30 à 18h30
- Vendredi de 15h30 à 18h30
- Samedi de 10h00 à 16h00

Police : 117

Sapeurs-pompiers : 118

Ambulances : 114

Intoxications : 145

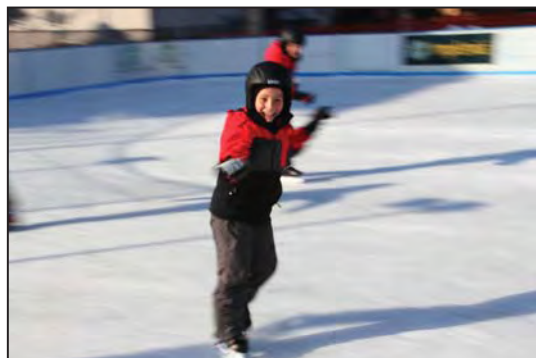
REGA : 1414

Médecins et pharmacies de gardes : 0848 133 133

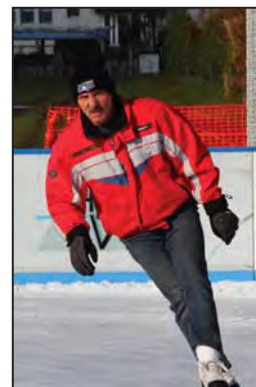
Vétérinaire de garde : 021 861 33 19

Ouverture annuelle de la patinoire de Penthalthaz

Joël Cavat



C'est dans la joie et la bonne humeur que la patinoire de Penthalthaz a ouvert ses portes pour la troisième année consécutive le 30 novembre 2013. A cette occasion, une verrée est offerte et quelques officiels sont présents. Pas de chichis, pas de discours. Malgré la neige çà et là, vestige de quelques floncons tombés durant la nuit et malgré le froid, nous célébrons ce moment avec une bonne soupe à la courge préparée par la Maison de Ville, pain-from' et un verre vin offert par l'association patinoire et piscine. En trainant les oreilles à gauche et à droite tout le monde est ravi. Les plus jeunes, les moins jeunes, les parents. Quelle chance pour les habitants d'une commune d'avoir une piscine en été et une patinoire en hiver. Cette année, la buvette et positionnée de telle façon qu'il est possible en restant au chaud, d'observer les enfants se chamailler amicalement sur la patinoire. Lorsqu'il y a peu de monde, un mini-but peut être emprunté pour faire quelques échanges de poc pour les amateurs de hockey.



Penthalthaz dans le temps

Collection de la famille de Madame Monique Chollet

Saurez-vous reconnaître cet endroit ?

